

COMMUNICATION FINANCIERE COMMUNIQUÉ POST AGO



Assemblée Générale Ordinaire Des Actionnaires de la société CARTIER SAADA du 10 septembre 2025

Les actionnaires de la Société Anonyme CARTIER SAADA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 10 septembre 2025 à 15 heures au siège de la société sis 285-291 NZI Sidi Ghanem à Marrakech,

Les états de synthèse de CARTIER SAADA SA au titre de l'exercice 2024/2025 certifiés par les commissaires aux comptes et publiés préalablement à la tenue de l'AGO dans le journal MEDIA24 du 28 juillet 2025, n'ont subi aucune modification.

L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé les résolutions qui lui ont été soumises telles que publiées préalablement à la tenue de l'AGO dans le journal MEDIA24 du 28 juillet 2025.

• PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requis pour la tenue des réunions ordinaires après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et de celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2024/2025 clos le 31 mars 2025 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations qu'elles traduisent.

- **3 272 396 votes « pour »**
- **0 vote « contre »**
- **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

• DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif de gestion pour l'exercice social 2024/2025 clos le 31 Mars 2025, aux administrateurs en exercice et aux commissaires aux comptes.

- **3 272 396 votes « pour »**
- **0 vote « contre »**
- **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**



• TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide la répartition suivante :

| | |
|---|------------------|
| Résultat de l'exercice 2024/2025 | 5 736 516,56 DH |
| Report à nouveau antérieur | 11 369 808,27 DH |
| Bénéfice distribuable | 17 106 324,83 DH |
| Dividende (0,00 dirham brut/action) | 0,00 DH |
| à reporter à nouveau | 5 736 516,56 DH |
| Solde du Report à nouveau | 17 106 324,83 DH |

- **3 272 396 votes « pour »**
- **0 vote « contre »**
- **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

• QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale renouvelle aux administrateurs, les autorisations à conférer en vertu de l'Article 56 de la loi n° 17-95 modifiée par la loi 20-05 et approuve les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2024/2025 clos le 31 mars 2025.

- **3 272 396 votes « pour »**
- **0 vote « contre »**
- **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

• CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale fixe la rémunération des jetons de présence pour l'exercice 2024/2025 DH 15.000,00 pour chaque administrateur.

- **3 272 396 votes « pour »**
- **0 vote « contre »**
- **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

• SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

- **3 272 396 votes « pour »**
- **0 vote « contre »**
- **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

